

<https://bit.ly/3vTs4Ma>

Tribunes pour la paix en Ukraine

La désescalade est nécessaire face au risque nucléaire

Par Jean-Marie Collin, co.porte-parole de ICAN France

Si toutes les guerres sont inacceptables, notre campagne Ican France estime que le comportement dangereux du président Poutine risque de faire dégénérer ce conflit vers une utilisation d'armes nucléaires de manière volontaire ou accidentelle. Toute utilisation d'arme nucléaire, peu importe sa puissance, provoquera des pertes humaines massives, en particulier auprès des populations civiles.

De plus, il sera impossible d'aider les survivants en raison des dangers liés à la radioactivité, et les conséquences humanitaire et environnementale ne se limiteraient pas à la zone touchée, mais seraient transfrontalières.

Nous appelons les États à signer le traité des Nations unies sur l'interdiction des armes nucléaires.

Nous exhortons comme première mesure de désescalade nécessaire pour engager un nouveau processus de sécurité internationale que la Russie et tous les États dotés d'arme nucléaire retirent le statut d'état d'alerte de leurs arsenaux nucléaires et s'abstiennent de menacer, d'utiliser cette arme de destruction massive.

Ainsi les puissances nucléaires qui ont refusé, ensemble, depuis de nombreuses années toute participation au traité des Nations unies sur l'interdiction des armes nucléaires (Tian) doivent désormais, comme deuxième étape, accepter l'existence de ce traité et reconnaître son importance. Le Tian est la seule interdiction globale juridiquement contraignante qui interdit le développement, la possession, la menace d'utilisation (donc la dissuasion nucléaire), l'usage d'arme nucléaire et qui contient également un cadre vérifiable pour le démantèlement des arsenaux.

Enfin, comme troisième étape pour engager une rupture avec l'équilibre de la terreur qui règne depuis 1945, nous appelons tous les États, en particulier les États dotés d'arme nucléaire, à rejoindre le Tian. Cette action peut se réaliser à travers un premier pas en adoptant le statut d'«État observateur».